



GRÈVE VENDREDI : ce que vous devez savoir

Le mardi 12 novembre dernier, en matinée, le Conseil exécutif national a remis un préavis de grève de 72 heures à Postes Canada pour l'unité des factrices et facteurs ruraux et suburbains (FFRS) et l'unité urbaine.

Le Conseil a décidé qu'une **grève des deux unités** sera déclenchée à l'échelle nationale à compter de **0 h 01 (heure de l'Est) le vendredi 15 novembre**.

Questions non réglées

Questions visant les deux unités

- **Hausses salariales** correspondant au taux d'inflation.
- **Palements de l'IVC** intégrés aux taux de salaire de base.
- **Hausse des prestations du PAICD, passant de 70 % à 80 %** de nos salaires, et **bonification de l'indemnité d'accident de travail à 88 %** de nos salaires.
- **Ajout de dix (10) jours de congé payé** pour raisons médicales en plus des sept (7) jours de congé payé pour raisons personnelles, et possibilité d'accumuler les congés pour raisons médicales non utilisés.
- **Améliorations significatives aux régimes collectifs d'avantages sociaux**, y compris une protection accrue pour les spécialistes de la santé, les traitements de fertilité, les soins d'affirmation de genre, les soins de la vue, etc.
- **Droit au congé préventif pour les employées enceintes ou allaitantes.**
- **Meilleures protections contre les changements technologiques.**
- **Meilleure protection contre le harcèlement.**
- **Aucune sous-traitance.**

Questions propres aux FFRS

- **Droits en matière de sécurité d'emploi** correspondant à ceux de la convention collective de l'unité urbaine.
- **Système de taux horaire** doté de valeurs de temps appropriées, participation du Syndicat et protections contre tout changement unilatéral de la part de Postes Canada.

.../2

Balayez le code QR pour voir les bulletins parus récemment >



Le STTP reconnaît, en tout respect, que son bureau est situé sur le territoire traditionnel et non cédé des peuples anishinaabés.



- **Processus de validation** pour veiller à l'exactitude des valeurs de temps.
 - **Maximisation et maintien du nombre d'itinéraires de huit heures par jour.**
 - **Véhicules de la Société fournis à tous les FFRS.**
 - **Amélioration des droits des employées et employés de relève sur appel (ERSA).**
 - **Remplacement de toutes les absences.**
- Pauses et pauses-repas payées** conformes aux dispositions visant les membres du groupe 2
- **Participation des FFRS aux projets d'expansion des services.**

Questions propres à l'unité urbaine

- **Élimination totale de la séparation du tri et de la livraison.**
- **Temps pour préparer et distribuer le courrier de quartier** et modification de l'article 50 et des annexes « V-1 » et « D » pour tenir compte de la longueur des itinéraires et de la surcharge de travail.
- **Amélioration des dispositions en matière d'effectifs**, notamment en obligeant Postes Canada à pourvoir les postes vacants chaque mois et en exigeant la suppression de la clause 39.04, la bonification de la clause 39.05, la création de postes de relève du groupe 1, et la modification de l'annexe « P » pour résoudre les problèmes d'effectifs.
- **Amélioration des droits des employées et employés temporaires**, y compris l'accès aux régimes collectifs si l'affectation continue est de six mois ou plus.
- **Roulement de tâches pour les groupes 3 et 4.**
- **Pauses et pauses-repas rémunérées** pour les quarts de travail de cinq (5) heures ou plus.
- **Récupération à l'interne** du travail d'entretien ménager, des services routiers, des Services urbains fusionnés, et d'autres travaux que peuvent effectuer les membres du STTP.
- **Projets de diversification des services**, notamment une banque postale, un service de vigilance auprès des personnes âgées et d'autres groupes de la population, et une plateforme de commerce en ligne.

Communications

Tenez-vous au courant. Surveillez les tableaux d'affichage et vos courriels. Suivez-nous sur Twitter (@sttp) et sur Facebook (www.facebook.com/cupwsttp), et abonnez-vous au Somm@ire du STTP (www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp).

Nous sommes 55 000, et ensemble, rien ne pourra nous arrêter.

Solidarité,



Jan Simpson
Présidente nationale

2023-27 Bulletin n° 160

gl/scfp1979 /bt sepb 225

Balayez le code QR pour voir les bulletins parus récemment >

Le STTP reconnaît, en tout respect, que son bureau est situé sur le territoire traditionnel et non cédé des peuples anishinaabés.

